



Signataire : Marc Saudan

Date de dépôt : 24 janvier 2024

Question écrite urgente

Procédure de prise en charge en cas de tentative de cambriolage

Interpellé par un citoyen en situation de handicap, qui a été victime d'une tentative de cambriolage dans sa maison à 23h00.

Lorsqu'il a appelé le 117, il a été mal reçu par la centrale, car le service de sécurité de son alarme était déjà intervenu et il n'a eu la visite de la patrouille de police que 2 à 3 heures plus tard. Ils ne sont restés que 3 minutes, sans le rassurer particulièrement et en ne faisant aucune démarche par rapport à cette tentative de cambriolage.

Je serai reconnaissant au Conseil d'Etat de préciser quels sont la prise en charge et le soutien, par rapport aux victimes de ces tentatives de cambriolage, de plus en plus fréquentes dans la campagne genevoise.